




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-742**

**Séance publique du**

**12 juillet 2021**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210712- lmc1197094-DE-1-1
Date de signature : 16/07/2021
Date de réception : vendredi 16 juillet 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : AFFAIRES EUROPÉENNES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT -  
MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE**

Le 12 juillet 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 06/07/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Francis TAULAN, Madame Béatrice BENDELE à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Alain PARRA à Madame Elisabeth HUARD, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME.  
Secrétaire : Rémi CAPEAU

Madame Stéphanie FERNANDEZ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUILLET 2021

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Madame Stéphanie FERNANDEZ  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : AFFAIRES EUROPÉENNES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT - MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Je vous propose de soutenir l'Association Maison de l'Europe de Provence qui, compte-tenu de son programme, contribue à la promotion de l'idée européenne sur le territoire.

L'association s'est également donné comme objectif de concrétiser l'Europe des citoyens dans les Bouches-du-Rhône et en Provence.

Au titre du civisme européen, elle propose des interventions dans les écoles, collèges et lycées, prend part aux journées thématiques européennes et manifestations culturelles en lien avec la présidence tournante du conseil des ministres de l'Europe.

Au titre de la promotion de la démocratie participative, elle organise des débats en lien avec l'actualité européenne, prend part à la semaine de la démocratie locale et à la journée européenne des langues. Enfin elle s'investit dans des forums européens en lien avec la présidence tournante du conseil des ministres de l'Europe.

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif concernant la subvention proposée pour cette association :

<b>Tiers</b>	<b>Association</b>	<b>Attribution 2019 subvention de fonctionnement</b>	<b>Attribution 2020 subvention de fonctionnement</b>	<b>Proposition 2021 subvention de fonctionnement</b>
48186	Maison de l'Europe de Provence	2 500 €	2 500 €	2 500 €

Cette proposition a été validée en date du 7 juin 2021.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement pour un montant total de 2 500 euros à l'Association Maison de l'Europe de Provence.

**DIRE** que la dépense en résultant sera imputée sur la ligne de crédit 048-6574-920 / 1860, qui présente les disponibilités budgétaires suffisantes pour l'exercice 2021.

**AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué aux Affaires européennes à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DL.2021-742 - AFFAIRES EUROPÉENNES - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT - MAISON DE L'EUROPE DE PROVENCE -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Amandine JANER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amandine JANER', with a large, dark, horizontal stroke underneath it.

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»